



Révision des bases de la formation en culture générale dans la formation professionnelle initiale

Information succincte 7

Révision de l'ordonnance concernant les conditions minimales relatives à la culture générale et du plan d'études cadre concernant la culture générale dans la formation professionnelle initiale (projets partiels 1 et 2)

Berne, le 22 mars 2024

Fin de la consultation des offices

La consultation des offices interne à la Confédération s'est achevée et les prises de position ont été compilées fin 2023. Les adaptations de l'ordonnance consistaient surtout à supprimer les articles ou les alinéas purement descriptifs, à préciser les critères de fixation des notes semestrielles, à rendre les concepts plus rigoureux et à préciser certaines formulations. Au niveau du plan d'études cadre, différents offices ont souhaité des compléments dans les compétences clés et dans le domaine d'apprentissage « société ».

Séance du groupe d'accompagnement du 25 janvier 2024

Les propositions découlant de la consultation des offices ont été présentées et discutées lors de la séance du groupe d'accompagnement.

Ouverture de la procédure de consultation

La consultation concernant l'ordonnance et le plan d'études cadre aura lieu du lundi 25 mars au lundi 1^{er} juillet 2024. Toute personne ou organisation peut participer à la consultation et exprimer un avis (art. 4 de la loi sur la consultation, LCo). La CSFP élabore un modèle de prise de position à l'intention des cantons. Ce document sera disponible en mai 2024.

Prochaines étapes

Les résultats de la consultation seront évalués et discutés avec le groupe d'accompagnement au cours de l'été 2024. L'ordonnance et le plan d'études cadre seront ensuite finalisés et traduits, de sorte que les documents définitifs pourront être édictés par le SEFRI en fin d'année 2024. L'ordonnance et le plan d'études cadre entreront en vigueur en 2026. Les cantons et les écoles pourront donc se préparer à la mise en œuvre jusqu'en milieu d'année 2026.

Documents de référence visant à améliorer la qualité et à renforcer le caractère contraignant de la mise en œuvre (projet partiel 4)

Les résultats de l'atelier de novembre 2023 avec le groupe d'accompagnement ont mis en lumière trois grands axes d'action pour la mise en œuvre de l'ordonnance et du plan d'études cadre : la gouvernance, la qualité et les échanges. Partant de là, la codirection du projet partiel 4 (CSFP) a élaboré trois lots de travail :

- *lot de travail 4a – gouvernance* : ce lot se situe sur deux niveaux. Au *niveau intercantonal*, une proposition sera adressée à la CSFP en vue de la création d'un organe de coordination permanent. Cet organe aura pour but de garantir le développement de la qualité et l'assurance-qualité dans la mise en œuvre de l'enseignement de culture générale et de la procédure de qualification.
Aux *niveaux cantonal ou régional*, la CSFP formulera des recommandations sur la mise en œuvre cantonale ou régionale de l'assurance-qualité, du développement de l'enseignement de la culture générale et de la procédure de qualification.
Le lot de travail sera mis en œuvre sous la direction de la CSFP, à travers des groupes de travail. Les recommandations de la CSFP sur la gouvernance seront prêtes au deuxième trimestre 2025.
- *lot de travail 4b – instruments directeurs* : un manuel national relatif aux plans d'études école et aux procédures de qualification sera élaboré en trois langues. Ce projet partiel est placé sous la direction de la HEFP, qui coordonne les travaux en concertation avec les hautes écoles pédagogiques de Zurich, de Saint-Gall et de Lucerne et avec des experts du groupe d'accompagnement (panel d'experts). Le but de ce manuel est d'aider les cantons et les écoles professionnelles à établir des plans d'études en définissant la structure à donner aux plans d'études, en donnant des exemples de mise en œuvre et en énonçant des lignes directrices et des critères d'évaluation de la qualité. Le guide sera prêt au dernier trimestre 2024.
- *lot de travail 4c – implémentation* : le projet sera mis en œuvre dans les cantons à partir de 2025. Des séances d'information sont organisées à l'intention des cantons (de novembre 2024 à février 2025), ainsi que des rencontres afin de renforcer les réseaux (à partir du milieu de l'année 2025). La CSFP coordonne les travaux du lot 4c.

La CSFP a également élaboré une feuille de route à l'intention des cantons afin de préparer la mise en œuvre. Cette feuille de route contient des informations sur : a) le processus, les objectifs et les produits pour soutenir les cantons dans la mise en œuvre, b) les compétences de la Confédération et des cantons dans la mise en œuvre et c) un calendrier destiné aux offices cantonaux de la formation professionnelle. La feuille de route est disponible [ici](#).